

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2021

le 5 mai 2021

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2020

10.03-2104-PAD-rc-Preavis_11-Dépenses-imprévisibles-2020.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 135 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les crédits complémentaires que la Municipalité a engagés durant l'exercice 2020 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
111.3109.00	Dépenses casuelles	
09.12.2020	Décision du CC - Utilisation budget repas annuel 2020 annulé	3'000.--
09.12.2020	Décision du CC - Utilisation budget sortie annuelle 2020 annulée	6'000.--
21.12.2020	Décision municipale 21.12.20 - Don pour aide aux ménages Covid-19 dans la Commune <i>Une réserve de Fr. 11'000.- a été passée dans ce compte pour permettre l'emploi de ces fonds en 2021, raison de ce crédit extrabudgétaire.</i>	2'000.--
111.3185.00	Honoraires et frais de procédure	
15.02.2021	Proposition SADM 01/2021 - Archiviste sur mandat	15'000.--
130.3185.02	Honoraires et expertises	
22.06.2020	Proposition BRH 09/2020 - Audit interne et procédures	16'500.--
08.03.2021	Proposition SADM 03/2021 - Audit interne et procédures	17'640.90
160.3658.00	Actions de soutien à l'économie	
29.06.2020	Proposition SFIN 01/2020 - Participation LTDP "Dolce Riviera" (Covid-19)	40'000.--
501.3141.01	Rénovation des bâtiments	
09.11.2020	Proposition SDOM 68/2020 - Portes Collège des Marronniers	10'900.--
09.11.2020	Proposition SDOM 70/2020 - Location chauffage provisoire en attente remplacement chaudière collège Bel-Air	38'825.--
Total	Crédits engagés par la Municipalité	149'865.90

2. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 11/2021
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2020, pour un montant total de Fr. 149'865.90.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2021.

Délégation municipale : Municipalité in corpore

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis